



JONCTION DES ASSOCIATIONS  
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Le 20 juin 2008,

Madame, Monsieur le Maire,

Une récente étude du CESR sur les intercommunalités a permis d'identifier cinq grandes questions qui doivent avoir chacune une réponse, avant d'envisager de telles structures, car elles en conditionnent la pertinence et le bon fonctionnement:

- la définition du projet et du territoire adéquat associé à ce projet, avec des interrogations sur la capacité des acteurs à construire l'organisation adaptée au périmètre du projet ;
- la répartition des compétences entre les différents niveaux administratifs existants, avec un souci d'efficacité malgré la multiplication des niveaux institutionnels;
- les modalités de gouvernance de ces intercommunalités;
- le financement des intercommunalités et des compétences déléguées, qui impliquent gestion exemplaire et solidarité intercommunale ;
- la contribution des intercommunalités à la déclinaison et à la mise en œuvre des objectifs du SDRIF.

Avant de finaliser l'intercommunalité autour de Montfort l'Amaury à 23 communes, le souci de répondre à ces questions doit être réel.

Ainsi:

- si l'on dissocie « création du périmètre » (avant le 30 juin 2008) et « intérêt communautaire » (tolérance d'un délai de deux ans – amendement à la loi Chevènement), où est la pertinence entre la définition du territoire et le projet ?
- les syndicats (plus d'une quinzaine), dont tous les membres de la communauté de communes pressentie ne font pas partie, ne pourront être supprimés ; comment éviter l'empilement de structures administratives peu réactives et onéreuses ?

Par ailleurs, il nous semble indispensable de savoir quelles seront les « distorsions », à l'intérieur du périmètre souhaité, que pourraient induire le fait que:

- 1- une partie seulement des communes seront dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse élargi ;
- 2- Montfort ne sera pas le barycentre du territoire, si bien que les équipements communautaires ne devront pas y être concentrés, par équité pour toutes les communes et par la prise en compte des distances pour y accéder (carburant de plus en plus cher et gaz à effet de serre) ;



JONCTION DES ASSOCIATIONS  
DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

3- l'évolution prévisible des collectivités pourrait conduire à la suppression du canton ;

4- la gouvernance, sans sanction « populaire », sera susceptible des « jeux de pouvoir et d'influence »,

5- il y a non adhésion des habitants qui, pour l'instant, ne sont absolument pas informés de cette évolution majeure de l'administration locale et de ses conséquences, avantages et inconvénients.

Ce dernier point est en totale contradiction avec l'esprit de cette réforme, à un moment où l'on prône la démocratie participative pour rapprocher le citoyen de ses élus et rétablir la confiance à l'égard de ces derniers.

Aussi et devant les enjeux de « Développement Durable » qui devraient être portés par les intercommunalités, JADE et les représentants de la société civile souhaitent participer à la réflexion et aux travaux préfigurant l'intercommunalité à laquelle sera rattachée nos communes.

Dans cette attente, et restant à votre disposition pour définir un mode de fonctionnement dans lequel chacun gardera sa place, veuillez croire, Madame, Monsieur le Maire, à toute notre considération.

Thierry LLORCA, Président de JADE